

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



*Uni-Mail, visuel de promotion du Cycle de conférences "Familles face aux écrans"*

*(photo: [alveo.design](https://www.alveo.design))*

## Introduction

Deux employés à temps partiel, Romain Gauthier et Marie-Eve Zufferey, travaillent pour Avenir Familles dans les locaux du Mouvement populaire des Familles à la rue Jean-Antoine Gautier, 18. Leur cahier des charges comprend notamment l'organisation d'événements, la mise en réseau des professionnels, la réalisation d'actions concrètes, la tenue des comptes, la recherche de fonds, la diffusion de l'information, le développement du site internet d'Avenir Familles et la communication extérieure.

Leur cahier des charges comprend aussi la coordination interne de l'activité associative d'Avenir Familles (organisation et suivi des séances de comité et du bureau et du comité, organisation de l'assemblée générale, secrétariat courant, *etc.*).

Jean Blanchard, collaborateur indépendant, est chargé de projet pour le suivi des Assises 2019.

## Organisation d'événements

En 2025, les collaborateurs d'Avenir Familles ont organisé les Assises des Familles sur le thème des transmissions familiales intergénérationnelles et des enjeux de migration.

L'événement a eu lieu le 3 juin au Centre d'animation pour retraités (CAD) et a rassemblé une soixantaine de participants issus des secteurs associatif, institutionnel, académique et des personnes privées.

L'événement s'est articulé autour de trois conférences scientifiques dans la matinée, puis de trois ateliers de réflexion et d'échanges entre professionnels pendant l'après-midi. Pour mettre sur pied cet événement, les collaborateurs ont pris contact avec les conférenciers, réservé les salles, structuré les débats, assuré la promotion de l'événement, géré les inscriptions et veillé au bon déroulement ainsi qu'à l'animation de la journée.

A cette occasion et pour assurer au mieux le succès de l'événement, les collaborateurs ont mis également à jour la base de données de l'association, utilisé des outils comme un formulaire d'inscription en ligne, une plateforme d'envois de courriels et les réseaux sociaux.

A la suite des Assises, les collaborateurs ont rédigé les Actes des Assises, une synthèse complète des présentations et des échanges qui ont eu lieu pendant cette journée. Ce

document a été largement diffusé : il a été envoyé par email à l'ensemble des participants des Assises 2025, aux Députés du Grand Conseil genevois, mis en ligne sur le site internet d'Avenir Familles (<https://www.avenirfamilles.ch/assises>) et diffusé auprès d'un plus large public via les réseaux sociaux (Linkedin et Facebook).

## Mise en réseau des professionnels

- **Suivi des Assises 2019**

Le groupe de travail mis sur pied suite aux Assises 2019 a choisi de travailler sur l'instauration d'une Commission de conciliation en matière familiale et d'un Tribunal de la famille. Pour ce faire, il a mandaté Anne Reiser, avocate spécialisée en droit de la famille, pour élaborer un projet concret y relatif. Ce projet, qui prévoit l'organisation de cette Commission de conciliation puis d'un Tribunal de la famille sur le modèle du Tribunal des Baux et Loyers, a été débattu, modifié et avalisé par Avenir Familles et par les participants aux rencontres de suivi des Assises.

**Parallèlement**, ce projet a été porté au niveau fédéral par le Conseiller national Christian Dandrès, qui siège dans la Commission des affaires juridiques du Conseil national. Celui-ci a déposé un postulat, le postulat 22.3380 « *pour un tribunal de la famille* », auprès de cette Commission juridique. Le postulat demande **l'instauration d'un tribunal de la famille et d'une commission de conciliation en matière familiale**. Le postulat a été adopté par 131 voix contre 20 par le Conseil national. Suite à cette adoption, un rapport doit être préparé par le Conseil fédéral, qui donnera une réponse au sein Conseil national.

Pour faciliter la rédaction de ce rapport, Avenir Familles a organisé un colloque avec la collaboration d'Anne Reiser et de Christian Dandrès. Ce colloque a eu lieu le 10 mars 2023. Intitulé « *Pour un traitement efficace et cohérent des séparations familiales*, ce colloque avait pour but d'exposer le processus existant des séparations conflictuelles des familles avec enfant(s), ainsi que les améliorations qui pourraient être amenées au système actuel. Les Actes du colloque ont été remis en septembre 2023 aux Députés du Grand-Conseil genevois, aux juges et au Secrétaire général du pouvoir judiciaire de Genève, aux Conseillers d'Etat romands, aux parlementaires romands, aux membres de la Conférence des directeurs cantonaux, aux participants au colloque du 10 mars et des Assises 2019,

aux membres du Département de justice et police et à Elisabeth Baume-Schneider, Conseillère fédérale.

Suite à cela, la Commission des affaires juridiques du Conseil national a déposé le postulat 22.3380 intitulé « pour un tribunal de la famille ». Ce postulat a été adopté par 131 voix contre 20 par le Conseil national. Le Conseil fédéral a demandé un avis de droit, qui n'a pas été jugé satisfaisant par Avenir Familles, qui a décidé de rédiger un contre-avis. Le professeur Häfeli, ancien juge d'Argovie rédigera ce contre-avis en collaboration avec Anne Reiser.

Sur la plan cantonal, Avenir Familles a repris contact avec le Secrétaire général du Pouvoir judiciaire à Genève pour fixer une rencontre, qui a eu lieu en janvier 2025. Le but de cette séance était de présenter le projet d'Avenir Familles de création d'un Tribunal de la famille et d'en discuter avec le Pouvoir judiciaire. A l'issue de la réunion, celui-ci a demandé de pouvoir poursuivre ses réflexions sur la pertinence de la création d'un Tribunal de la famille à Genève et a annoncé qu'il reprendra contact avec Avenir Familles ultérieurement. Sans nouvelles de la part du Pouvoir judiciaire, **les représentants d'Avenir Familles ont décidé de faire déposer le projet de loi par l'intermédiaire de Jean-Marc Guinchard, Député du parti du Centre. Ce dernier s'est prononcé pour le projet de loi suite à une présentation de Jean Blanchard et Anne Reiser. Jean-Marc Guinchard invitera avec Avenir Familles, les chefs de groupe des divers partis siégeant au Grand-Conseil, qui pourront être accompagnés d'un membre de la Commission du pouvoir judiciaire, ou de la commission sociale du Grand Conseil. Jean Blanchard représentera Avenir Familles à cette séance, il sera accompagné d'Anne Reiser. Le but de cette séance est d'expliquer le projet de loi aux différents représentants des partis représentés au Grand-Conseil afin que ceux-ci soutiennent ce projet et que celui-ci puisse être déposé par le plus grand nombre de partis.**

- **Suivi des Assises 2023**

Les Assises 2023 portaient sur la grand-parentalité et les liens intergénérationnels, mais aussi plus largement sur la place des seniors dans la société à travers leur implication dans la vie associative et les activités de loisirs. Plusieurs propositions d'actions avaient été émises lors de cette journée, et le groupe de suivi qui s'était réuni le 21 novembre 2023, avait choisi de se centrer sur le droit des grands-parents à voir leurs petits-enfants. En effet, en droit suisse, les parents peuvent interdire aux grands-parents de voir leurs

petits-enfants car ils disposent de l'autorité parentale. Ceci arrive généralement en cas de conflit grave entre les parents et les grands-parents ou parfois lors d'une séparation conflictuelle du couple parental. Selon les participants au groupe de suivi, cette coupure des liens entre grands-parents et petits-enfants engendre de grandes souffrances, surtout chez les grands-parents. Cette coupure est également dommageable pour l'enfant, qui perd une référence importante et une personne de soutien dans sa famille.

Le groupe de suivi des Assises 2023 souhaitait explorer les possibilités de légiférer sur la nécessité de préserver le lien entre grands-parents et petits-enfants. De la même façon qu'il est dans l'intérêt de l'enfant de connaître ses deux parents, le droit reconnaîtrait qu'il est aussi dans l'intérêt de l'enfant de connaître ses grands-parents.

Les collaborateurs d'Avenir Familles ont été mandatés pour explorer cette proposition d'action. Ils ont regardé du côté du droit français, puisque l'article 371-4 du Code civil français garantit aux grands-parents un droit de connaître leurs petits-enfants. En mars 2025, ils ont rencontré (en visioconférence) des représentantes d'une association française, appelée l'association la Dérive 371-4. Cette association lutte contre l'application « aveugle » de l'article 371-4, car dans les faits, les petits-enfants peuvent être des victimes collatérales de conflits familiaux entre parents et grands-parents. Lors de cette rencontre, il a été mentionné qu'en cas de dysfonctionnements familiaux graves, par exemple, lorsqu'un parent a été violent avec son enfant, l'enfant adulte décide de s'éloigner de son parent et de ne plus le voir.

Le grand-parent concerné peut, s'il le souhaite, s'appuyer sur l'article 371-4 pour exercer son droit à entretenir des relations avec son petit-enfant. Si le parent n'obtempère pas, le grand-parent peut saisir le tribunal. Le droit français accordant une certaine importance aux liens familiaux, les grands-parents gagnent souvent les procès. Dans les faits, ces liens obligés entre grands-parents et petits-enfants ne sont pas vécus positivement par les petits-enfants, qui interrompent ces contacts une fois devenus adultes.

Courant juin 2025, les collaborateurs d'Avenir Familles ont rencontré Me Josef Alkatout, avocat spécialisé en droit de la famille. Celui-ci a confirmé qu'il n'existe pas de dispositions légales en Suisse concernant les rapports personnels et un éventuel droit des grands-parents à voir leurs petits-enfants. Il explique cet état de fait par une tradition plus libérale (en comparaison internationale) qui prévaut en Suisse dans l'organisation des rapports sociaux.

Par contre, il existe une disposition générale stipulant que des tiers (grands-parents, beaux-parents, etc.) peuvent avoir un rapport personnel avec un enfant pour autant que ce soit dans l'intérêt de l'enfant. Dans les faits, il est très difficile d'apporter cette preuve. Les grands-parents font donc partie de ce groupe de tiers au même titre que d'autres personnes, comme les beaux-parents.

Dans sa pratique, Josef Alkatout ne conseille pas aux grands-parents d'intenter une action en justice car la chance d'obtenir gain de cause est très faible. Il reconnaît que le cadre juridique suisse de type libéral est basé sur le principe de non intervention dans les relations interpersonnelles et n'est pas favorable à une légifération dans ce domaine.

Les collaborateurs d'Avenir Familles et le comité ont estimé que la proposition d'inscrire dans la loi une disposition qui garantirait le droit des grands-parents à avoir une relation avec leurs petits-enfants ne serait pas poursuivie. Lors d'une réunion de suivi des Assises qui a eu lieu le 20 novembre 2025\*, ils ont fait état de la réflexion et de la position du comité. Le groupe de suivi a rejoint cette position et a estimé qu'il ne valait pas la peine, sur la base de la réflexion menée, de poursuivre les travaux.

---

\* Cette réunion a réuni les membres des groupes de suivi des assises 2023, 2024 et 2025. Il y est fait plusieurs fois référence dans ce chapitre. Par souci de ne pas surcharger la lecture, il n'est pas précisé plus loin qu'elle concernait le suivi de trois éditions des Assises.

- **Suivi des Assises 2024**

Les Assises 2024 portaient sur l'isolement et le sentiment de solitude des seniors. Parmi les nombreuses propositions d'actions pour lutter contre l'isolement des seniors, deux pistes avaient plus particulièrement retenu l'attention du groupe de suivi des Assises qui s'était réuni une première fois en octobre 2024 :

1. La sensibilisation des personnes en âge de pré-retraite aux risques d'isolement,
2. La réflexion sur la création d'un case manager ou de coordinateur entre les personnes âgées et les habitants du quartier, ainsi que les commerçants.

Ce groupe de suivi avait demandé aux collaborateurs d'Avenir Familles de poursuivre la réflexion sur ces pistes. Elles ont pu être réabordées lors d'une séance de suivi qui a eu lieu en novembre 2025.

Tout d'abord et par rapport à la sensibilisation des personnes en âge de pré-retraite aux risques d'isolement, les collaborateurs d'Avenir Familles ont listé l'existant en la matière dans le Canton. De nombreuses associations mettent sur pied des cours dans ce sens, ainsi que la Ville de Genève et d'autres communes à travers les Promotions seniors et des repas des aînés. Certaines entreprises, voire des caisses de pension, proposent également des cours, tout comme la Plateforme des aînés.

Malgré tout l'intérêt que revêt cette proposition, et soucieux de ne pas réinventer la roue, le groupe de suivi a décidé de ne pas poursuivre cette proposition. Par ailleurs, les entités qui réfléchissent et proposent des activités ou événements visant à sensibiliser aux risques de la solitude des seniors disposent de moyens beaucoup plus importants qu'Avenir Familles.

En ce qui concerne la réflexion autour de la mise sur pied d'un poste de case manager ou de coordinateur, cette personne aurait pour fonction d'avoir une vue d'ensemble sur les seniors suivis (et plus particulièrement sur les seniors à risque d'isolement), et aurait pour mission de signaler les personnes à fort risque d'isolement social. La mise en place d'une telle proposition nécessite des moyens importants et de soutien politique. Elle nécessite également la coordination de nombreux acteurs institutionnels.

Comme pour la première proposition, le groupe de suivi a estimé que poursuivre activement la réflexion sur la création d'un tel poste nécessitait des moyens très importants. Cette réflexion pourra être reprise et poursuivie par les acteurs le souhaitant, notamment les communes ayant manifesté leur intérêt pour les travaux du groupe de suivi des Assises 2025.

- **Suivi des Assises 2025**

Comme lors de chaque édition des Assises, les collaborateurs d'Avenir Familles ont édité un document restituant le déroulement de la journée du 3 juin et les discussions y ayant eu lieu. Ces Actes des Assises ont été diffusés largement au cours de l'été 2025 (détails des modalités de diffusion voir chapitre « Organisation d'événements »). Ils ont servi de base à la discussion qui a eu lieu lors de la réunion de suivi des Assises de novembre 2025.

Parmi les propositions émises, qui concernaient la transmission de valeurs entre générations – plus particulièrement dans un contexte de personnes concernées par la migration, figuraient : création d'une bibliothèque avec des livres en langues étrangères,

recensement des programmes et activités existant à Genève en matière de transmissions spécifiquement dédiées aux personnes concernées par la migration, ateliers de soutiens à la grand-parentalité, ateliers de cuisine, cours de langue étrangère, etc.

Le groupe de suivi a remarqué qu'un nombre important d'activités et programmes existaient déjà. Néanmoins, le groupe de suivi a fait le constat partagé que l'information sur l'existence de ces activités et programmes était un enjeu. Une participante au groupe de suivi avait par exemple partagé sa surprise, lors de la journée des Assises, sur le fait que même les professionnels du domaine n'étaient pas parfaitement informés.

A l'issue de cette séance, les participants ont choisi de déléguer aux collaborateurs d'Avenir Familles la poursuite de la réflexion sur la meilleure manière de recenser ce qui existait déjà à Genève dans le domaine de la transmission, dans une logique de diffusion optimale de l'information.

L'axe professionnel a donc poursuivi la réflexion. Il s'oriente actuellement vers une cartographie en ligne (via un site internet) des activités et programmes existant sur le sujet. Le délégué à l'intégration de la Ville de Genève a par ailleurs été rencontré début 2026 afin de jauger la pertinence d'une telle démarche. A la suite de cette rencontre, différents acteurs associatifs, voire institutionnels, ont été contactés pour évaluer leur degré d'intérêt au projet. L'idée derrière cette prise de contact préalable est d'évaluer leur degré d'intérêt au projet, afin de le calibrer au mieux, et qu'il réponde à des besoins existants. Des rencontres auront lieu en 2026 afin d'exposer le pré-projet aux acteurs qui auront été identifiés. L'axe professionnel d'Avenir Familles espère que ces rencontres auront eu lieu avant l'été 2026, afin de pouvoir travailler sur le projet durant la période estivale.

## Organisation d'un cycle de conférences

Pour ses 10 ans d'existence, le Bureau d'Avenir Familles a décidé d'organiser un cycle de 4 conférences sur une thématique d'une grande actualité pour les familles, celle de l'usage des écrans. Ces soirées ont rencontré un grand succès avec plus de 100 personnes présentes par événement et ont permis la visualisation d'Avenir Familles auprès du grand public.

Le programme des conférences était le suivant :

### **Première conférence - 25 mars 2025**

- Intervenant : Serge Tisseron
- Thème : "*Enfants et parents : pour un usage équilibré des écrans*"

### **Deuxième conférence - 6 mai 2025**

- Intervenantes : Yara Barrense-Dias et Caroline Jacot-Descombes
- Thème : "*Adolescence, sexualité et partage d'images intimes*"

### **Troisième conférence - 7 octobre 2025**

- Intervenante : Estelle Gillioz
- Thème : "*Les écrans et leurs effets sur le développement du très jeune enfant*"

### **Quatrième conférence - 11 novembre 2025**

- Intervenante : Marianna Colella
- Thème : "*Le smartphone des adolescent-es : regards sur leur pratique en ligne*"

Ce cycle de conférences ayant été soutenu par plusieurs bailleurs (DIP, DIN, Commission cantonale de la famille, Loterie romande) à hauteur de CHF 55'000.-, un investissement conséquent a pu être fait dans la promotion de cet événement. Avec le soutien d'une société de communication externe, Alveo Design, un plan de communication a été mis sur pied, qui comprenait une campagne d'affichage dans les transports en commun, ainsi que l'envoi manuel de plus de 1'000 flyers et affiches pour chaque conférence. Les collaborateurs d'Avenir Familles ont assisté Danielle Jaques Walder, Présidente d'Avenir Familles, pour la mise en place et l'accueil lors des 4 soirées. Ils ont également relayé les informations sur les différents supports de communication (Facebook, LinkedIn et le site d'Avenir Familles), rédigé divers documents tels que les dossiers de presse, suivis le

budget et les paiements en lien avec les conférences. Les dépenses totales ont été de CHF 58'086.-. Un montant excédentaire de CHF 3'086.- par rapport aux entrées a été pris en charge avec le budget courant de l'association.

Le succès de ces conférences auprès du public composé plutôt de familles avec de jeunes enfants a permis d'atteindre les objectifs qu'Avenir Familles s'était fixé et qui étaient :

- Informer les parents sur les usages numériques des jeunes et leurs impacts.
- Déstigmatiser les pratiques juvéniles et encourager le dialogue intergénérationnel.
- Aider les parents à poser un cadre pour une utilisation équilibrée des écrans.
- Prévenir les dérives et fournir des clés de compréhension adaptées aux enjeux numériques actuels.

En effet, le conférencier et les conférencières ont tenu un discours ouvert aux pratiques des enfants et des jeunes en matière de réseaux sociaux, tout en proposant aux parents de les encadrer et de pratiquer le dialogue.

Un rapport de projet détaillé figure sur le site internet d'Avenir Familles, il peut être consulté au lien suivant: <https://www.avenirfamilles.ch/conferences>

**Familles face aux écrans**

7 octobre 2025

Les écrans et leurs effets sur le développement du très jeune enfant

Cycle annuel de 4 conférences entrée libre

Comprendre et accompagner à l'ère numérique

avenir familles

7 oct. 20h  
**Unimail, Genève**

Avec **Estelle Gillioz**  
Docteure en Psychologie du développement. Responsable du pôle Recherche et chargée de prévention au sein de la Fondation Action Innocence.

Dans un monde où les écrans sont omniprésents, il paraît essentiel de se demander quelles sont les pratiques numériques du tout-petit ainsi que les effets de cette exposition sur son développement. Lors de cette conférence, ces différents points seront abordés à la lumière des résultats d'une vaste étude menée à l'Université de Genève. Différents outils de prévention et de sensibilisation de la Fondation Action Innocence seront également présentés pour permettre aux parents et aux professionnels de la petite enfance d'aborder plus sereinement cette question.

action innocence qi

avenir familles

en partenariat avec la commission cantonale de la famille

Avec le soutien de

Plus d'infos sur [avenirfamilles.ch](https://www.avenirfamilles.ch)

*Flyer de promotion de la troisième conférence*

## **Comptabilité et recherche de fonds**

Les collaborateurs d'Avenir Familles préparent le budget de l'association sous la supervision de Jean Blanchard, Trésorier. Marie-Eve Zufferey s'est occupée des paiements et de la comptabilité en 2025.

Durant le premier trimestre 2025, les collaborateurs d'Avenir Familles ont consacré une partie importante de leur temps de travail à la recherche de financements supplémentaires pour l'organisation du cycle de conférences.

En juin 2025, les collaborateurs ont préparé la demande de financement annuelle qui a été acceptée.

## **Organisation interne et administration**

L'accord qui lie Avenir Familles et l'Observatoire des familles arrivant à échéance le 30 septembre 2026, sa prolongation a été proposée et est actuellement examinée par le service juridique de l'Université de Genève. Les statuts et le règlement d'Avenir Familles ont été adaptés, particulièrement la clause du règlement sur la mission du Comité exécutif. Il est désormais stipulé que les membres du Comité se retirent des décisions concernant l'attribution d'un versement financier en leur faveur. De la même manière, lors de l'attribution d'une subvention à une institution organisatrice, le membre du Comité représentant cette institution peut assister aux délibérations, mais doit se retirer au moment du vote. Les statuts et le règlement seront soumis à l'Assemblée générale 2026.

La Présidente d'Avenir Familles, Danielle Jaques Walder a annoncé sa démission du poste de Présidente à l'Assemblée générale statutaire de 2026. Une nouvelle personne entrera en fonction à la suite de cette assemblée.

## **Diffusion de l'information, rencontres et promotion**

L'association Avenir Familles est devenue membre de la Commission cantonale de la Famille au premier janvier 2024. Elle y est représentée par Danielle Jaques Walder.

- **Site internet**

Le site web d'Avenir Familles (<https://www.avenirfamilles.ch>) a été créé sur la plateforme WIX en 2020. Un mandat a été donné à Pauline Yapi, designer en communication visuelle pour améliorer sa présentation et compléter son contenu, ce qui s'est concrétisé avec la

mise en ligne d'un nouveau site en janvier 2025. Les informations figurant sur le site ont été mieux répertoriées afin que la navigation soit plus intuitive et visuellement plus attractive. Un nouvel onglet « Conférences » permet de mettre en évidence les conférences organisées en 2025 par Avenir Familles.

- **Identité visuelle**

L'organisation d'un cycle de conférences a également été l'occasion de repenser la communication visuelle d'Avenir Familles. Pauline Yapi a donc également proposé un nouveau logo (utilisé depuis 2024 déjà), et proposé une nouvelle charte graphique. Cette charte porte principalement sur l'utilisation de masques de rédaction « types », à utiliser dans les communications d'Avenir Familles. Cette réflexion porte également sur les couleurs à utiliser dans les communications (principalement des affiches et autres visuels). Ces couleurs sont celles du logo (orange et logo).

- **Réseaux sociaux**

Pour la promotion de ses activités et pour gagner en notoriété auprès d'un public différent, un compte Instagram a été créé et est animé par les collaborateurs de l'association. En 2025, Avenir Familles est passé de 0 à 300 abonnés environ. La page *Linked In* de l'association compte désormais 240 abonnés, ce qui représente une progression de 120 abonnés environ. En ce qui concerne Facebook, la progression a été d'environ 50 membres et la page compte désormais 260 abonnés

## **Soutien général aux activités de l'association et représentation**

Les collaborateurs d'Avenir Familles prennent une part active dans la rédaction de documents et de courriers nécessaires à la conduite de l'Association. Ces documents peuvent être aller de la communication courante de l'association à la rédaction de prises de position.

Par exemple en 2025, Avenir Familles a pris part à la consultation organisée par la Commission des affaires juridiques du Conseil National protestant sur l'initiative « Favoriser la garde alternée en cas d'autorité parentale conjointe » (21.449).

Avenir Familles a donc transmis une prise de position sur l'initiative et s'est positionné en défaveur de cette dernière. En effet si sur le principe, Avenir Famille soutient le principe

de la garde alternée, sans égalité réelle au sein du couple, la prononciation systématique de la garde alternée par les autorités judiciaires compétentes se ferait au détriment du bien-être de l'enfant et de l'égalité entre les genres.

Le fait qu'Avenir Familles soit intégré à une procédure de consultation émanant d'une Commission du Conseil national est une belle marque de reconnaissance du travail d'Avenir Familles.

Le 22 mai 2025, les collaborateurs d'Avenir Familles ont participé au Forum des 1'000 premiers jours de l'enfant, organisé par l'État de Genève, à l'initiative du Département de la cohésion sociale, du Département de l'instruction publique, et du Département de la santé et des mobilités. Cette journée visait à mettre en commun une réflexion dont l'objectif est la mise en place d'une politique publique transversale dédiée aux 1'000 premiers jours de l'enfant.

Avenir Familles est représenté depuis le début de l'Année 2024 à la Commission cantonale de la famille. La Présidente d'Avenir Familles y représente l'association lors de séances de cette commission.

Romain Gauthier et Marie-Eve Zufferey,

Attaché-es de communication Avenir Familles, le 4 mai 2026